



SESSION  
08/04/2024

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 007-210703195-20240408-DELIB2024\_040-BF

## COMMUNE DE LE TEIL

# EXTRAIT

### du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le huit avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le  
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en  
Absents : 7 date du 26 mars 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.  
Votants : 27 Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,  
Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laille, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat,  
Noël, Peverelli, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 27 Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Diatta), M. Dersi (pouvoir à Mme  
Abstention : Tolfo), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Michel (pouvoir à M. Griffe), Mme  
Contre : Segueni (pouvoir à Mme Bayle).

Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.

Quorum : 14 Secrétaire : Mme Faure-Pinault

### **Objet : Autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) – Budget annexe Assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage des projets précisés dans le tableau ci-après :

opérations budget annexe assainissement	n°opération	pm montant TTC	Réalisé années antérieures	Montant A.P.	ventilation prévisionnelle des crédits de paiement		
					2024	2025	2026
Aménagement de la rue Kleber	115041	1 576 000	0	1 576 000	1 000 000	576 000	0

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux réalisations détaillées ci-dessus :

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Virginie FAURE-PINAULT

N° 2024-040